



**ARRETE DU MAIRE**  
**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPES**

**ARRETE A202417**

**OBJET** : TERRASSEMENT DE 18 M SUR ACCOTEMENT EN TERRAIN NATUREL ET ENROBÉ POUR RACCORDEMENT ENEDIS

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8

Vu la demande du 15/03/2024 de la STE 3TECHNOLOGIES, domiciliée ZA Camparian Nord 33670 VAYRES, représentée par Monsieur LADJEROUD Azize de réaliser des travaux au 4 chemin de Nicot, voie communale VC8 ;

**CONSIDERANT** que les travaux auront lieu à partir 02/04/2024 pour une durée de 30 jours calendaires;

**CONSIDERANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

Dans le cadre des travaux de terrassement de 18 m sur accotement pour raccordement Enedis, un empiètement sur chaussée sera effectué sur la voie communale VC8 au 4 chemin de Nicot à partir 02/04/2024 pour une durée de 30 jours calendaires.

**Article 2 :**

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone des travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Limitation de vitesse à 30km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

**Article 3 :**

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de gendarmerie
- Monsieur le Responsable de la société 3 TECHNOLOGIES
- Monsieur le responsable de la société ENEDIS

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Prignac et Marcamps, le 18/03/2024

Le Maire  
Francis BÉRARD